

LA FONT-NEUVE ŒUVRE DE JEUNESSE

21 avenue de la Font-Neuve 34500 Béziers 04-67-31-39-90

oeuvrefontneuve@gmail.com



VIDE GRENIER ET BOURSE AUX JOUETS

SAMEDI 10 Octobre 2026

Bulletin d'inscription

Identification :

☐

Madame

☐

Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

N° carte d'identité :

Réserve un emplacement sur la cour de l'œuvre pour le vide grenier et bourse aux jouets du samedi 10 octobre 2026.

Prix 12€

☐

espèces

☐

chèque libellé à « Œuvre de Jeunesse »

Caractéristique de l'emplacement à réserver :

Emplacement de 5m x 4m est prévu pour chaque emplacement.

☐

Place avec Voiture Numéro d'immatriculation :

☐

Place sans voiture

Pièce à fournir : photocopie recto/verso de la carte identité ou permis de conduire

J'atteste par la présente n'appartenir à aucun commerce de brocante, d'antiquité.

Date :

Signature (avec la mention lu et approuvé)

Bulletin d'inscription à conserver par l'exposant

Nom & Prénom :

Réserve un emplacement pour le samedi 10 octobre 2026

Prix 12€

☐

espèces

☐

chèques

☐

emplacement avec voiture

☐

emplacement sans voiture



LA FONT-NEUVE ŒUVRE DE JEUNESSE

21 avenue de la Font-Neuve 34500 Béziers 04-67-31-39-90

oeuvrefontneuve@gmail.com

REGLEMENT VIDE GRENIER et BOURSE AUX JOUETS SAMEDI 10 Octobre 2026

INSCRIPTION :

Les inscriptions se feront directement à l'œuvre de Jeunesse avant le mercredi 7 Octobre 2026 et ce dans la limite des places disponibles.

Le droit d'inscription est fixé à 12€ (1 fiche d'inscription par emplacement)

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du dossier complet. Aucune réservation ne sera faite.

HORAIRE :

Le portail ouvrira à partir de 6h00. **L'attribution des places se fera au fur et à mesure des arrivées.**
Aucun exposant ne peut choisir son emplacement. Les visiteurs seront accueillis de 8h à 14h.

Les emplacements non occupés à 8h, seront remis à la disposition des organisateurs, aucun remboursement ne sera effectué.

ORGANISATION :

Seuls les responsables du vide grenier sont autorisés à attribuer les emplacements numérotés et délimités, le marquage au sol devra être respecté.

L'Œuvre se réserve la restauration et la buvette.

Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre lors de leur départ, ils doivent remporter toutes leurs marchandises invendues, sous peine de refus pour les prochains vides greniers.

RESPONSABILITE :

Les organisateurs sont assurés en responsabilité civile pour les sinistres pouvant leurs incomber.

Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas d'accident, de vol, dommages et dégradation de toute nature.

Le vide grenier peut être annulé à tout moment sans que cela implique, pour les organisateurs, règlement de dommages et intérêts quels qu'ils soient.

Dans ce cas il sera reporté à une date ultérieure ou remboursé.

La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation de l'ensemble du présent règlement.

Je soussigné, Madame, Monsieur,.....

- Certifie avoir pris connaissance du présent règlement,
- M'engage à respecter le présent règlement,

Fait à le.....

Signature : (Précédée de la mention « lu et approuvé »)



LA FONT-NEUVE ŒUVRE DE JEUNESSE

22 avenue de la Font-Neuve 34500 Béziers 04-67-31-39-90

oeuvrefontneuve@gmail.com

REGLEMENT VIDE GRENIER et BOURSE AUX JOUETS SAMEDI 10 Octobre 2026

INSCRIPTION :

Les inscriptions se feront directement à l'œuvre de Jeunesse avant le mercredi 7 Octobre 2026 et ce dans la limite des places disponibles.

Le droit d'inscription est fixé à 12€ (1 fiche d'inscription par emplacement)

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du dossier complet. Aucune réservation ne sera faite.

HORAIRE :

Le portail ouvrira à partir de 6h00. **L'attribution des places se fera au fur et à mesure des arrivées.**
Aucun exposant ne peut choisir son emplacement. Les visiteurs seront accueillis de 8h à 14h.

Les emplacements non occupés à 8h, seront remis à la disposition des organisateurs, aucun remboursement ne sera effectué.

ORGANISATION :

Seuls les responsables du vide grenier sont autorisés à attribuer les emplacements numérotés et délimités, le marquage au sol devra être respecté.

L'Œuvre se réserve la restauration et la buvette.

Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre lors de leur départ, ils doivent remporter toutes leurs marchandises invendues, sous peine de refus pour les prochains vides greniers.

RESPONSABILITE :

Les organisateurs sont assurés en responsabilité civile pour les sinistres pouvant leurs incomber.

Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas d'accident, de vol, dommages et dégradation de toute nature.

Le vide grenier peut être annulé à tout moment sans que cela implique, pour les organisateurs, règlement de dommages et intérêts quels qu'ils soient.

Dans ce cas il sera reporté à une date ultérieure ou remboursé.

La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation de l'ensemble du présent règlement.

Je soussigné, Madame, Monsieur,.....

- Certifie avoir pris connaissance du présent règlement,
- M'engage à respecter le présent règlement,

Fait à le.....

Signature : (Précédée de la mention « lu et approuvé »)